# Communiqué

Pour diffusion immédiate

**<u>En vue de favoriser la pleine participation sociale de tout le monde</u>**

**La Ville de Val-d'Or lance une consultation publique sur l'accessibilité à ses services**

**Val-d'Or, le 3 décembre 2020** - En cette Journée internationale des personnes handicapées, la Ville de Val-d'Or lance une consultation publique sur l'accessibilité universelle à ses services. Au cours de la première phase, les personnes handicapées, les proches aidants, les personnes aînées et les intervenants œuvrant auprès des personnes vivant avec certaines limitations sont invités à remplir le formulaire de consultation, disponible sur Internet ou en copie papier dans certains édifices municipaux de même qu'auprès de partenaires de la Ville. Au cours de la 2e phase, des groupes de discussion seront organisés afin de mieux cerner les obstacles entravant l'accessibilité aux services de la Ville.

La Ville de Val-d'Or, en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, doit produire annuellement un plan d'action mettant en lumière les obstacles empêchant certain e s de ses citoyen ne s d'obtenir des services ainsi que les mesures qu'elle compte déployer pour surmonter ces obstacles. C'est dans le but de prioriser en fonction des besoins réels les plus importants pour les premiers concernés que la Ville, par le biais de son Comité consultatif sur l'accessibilité universelle (CoCAU), lance cette consultation.

« *Au-delà de l'obligation légale que nous avons d'élaborer un plan d'action, il s'agit ici d'une responsabilité morale qui nous tient particulièrement à cœur »,* explique le maire de Val-d'Or, Pierre Corbeil. *« Chaque personne doit pouvoir jouir du droit fondamental de participer pleinement, en toute autonomie, à la vie collective*. »

Pour sa part, la conseillère municipale responsable du dossier de l'accessibilité universelle, Éveline Laverdière, tient à tendre la main à la communauté afin que la participation des personnes handicapées soit une priorité collective : « Nous avons besoin de l'apport de toutes et tous, que ce soit pour remplir le formulaire, ou encore pour rendre les commerces, organismes et institutions mieux adaptés aux besoins des personnes vivant avec certaines limitations physiques ou intellectuelles. »

**Mettre les obstacles en lumière**

Le formulaire invite celles et ceux qui le remplissent à identifier les obstacles qui entravent l'accès aux infrastructures, immeubles, services et loisirs sous la responsabilité de la Ville de Val-d'Or. On peut y accéder en se rendant sur le site Internet de la Ville, sur la page dédiée au CoCAU, au www.ville.valdor.qc.ca/accessibilite. De 10 à 20 minutes sont nécessaires pour le remplir, bien que les répondant e s puissent se concentrer sur les sujets qui les préoccupent le plus, que ce soit le transport, la sécurité, les aménagements urbains ou encore les communications, entre autres domaines de compétence municipale.

Le CoCAU est constitué de membres de l'administration municipale, de représentantes du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, de représentantes d'organismes communautaires et de citoyens. Pour en savoir plus sur les travaux de la Ville en matière d'accessibilité universelle, on peut consulter le site Internet de la Ville au www.ville.valdor.qc.ca/accessibilite.

– 30 –

**Pour informations :**
Paul-Antoine Martel
Conseiller en relations avec les milieux
Ville de Val-d'Or
819 824-9613, poste 2247
accessibilite@ville.valdor.qc.ca